

Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

**Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau du
14 septembre 2016 à 19h**

Les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

20 présents, 4 excusés et 1 absent (liste jointe) + 2 invités

Au programme :

- Approbation du dernier CR.
- Bêta Bloc.
- Préparation du Passe Montagne.
- Mandat à renouveler pour le CoDir.
- Point sur le site. (Invité Gilles Ginot)
- Fête du club.
- Foire Exposition.
- Le minibus.
- Divers.

I/ Approbation du dernier CR.

Le CR des décisions votées au dernier CoDir est soumis à approbation au Codir suivant, un relevé de décisions a été établi en ce sens.

Le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord avec le relevé de décisions.

Cette fois-ci, il a été convenu toute fois, une modification, non pas dans le contenu, mais dans la communication du compte rendu.

Lors du précédent CoDir, il a été approuvé le maintien de l'exclusion d'Annie Viroleau de tout type d'encadrement.

Un droit de réponse lui a été accordé et d'un commun accord entre l'intéressée et le président, s'est formalisé par un courrier. (Celui-ci ne sera pas joint au présent CR)

Afin d'essayer de mettre fin à cette polémique, le CoDir a décidé d'accéder à sa requête en supprimant le CR du site du club ; Il restera malgré tout sur le site du CoDir.

Approuvé à l'unanimité.

II/ Bêta Bloc

Il est rappelé le CR de la réunion de bureau du 23 août 2016 :

« Le club, dans le cadre d'une collaboration avec Bêta Bloc, publicité l'un pour l'autre notamment, a acheté 200 tickets pour une valeur de 1 000 €.

Le gérant de Bêta Bloc a alors annoncé, vite après, son intention de créer une association loi 1901, affiliée à la FFME, qui proposerait diverses activités. Afin d'éclaircir cette situation, le président a rencontré le gérant. D'après lui, il ne s'agirait que de l'activité bloc et que certains membres du CAF étaient à l'origine de cette création. L'annonce faite devrait être modifiée pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté avec les activités proposées par le club. Le président se charge de rencontrer à nouveau le gérant pour s'assurer de la modification de l'annonce »

La convention écrite liant le CAF de Pau à Bêta Bloc concerne des créneaux les lundis et vendredis de 19h à 21h pour un tarif de 5€.

Le président trouvant la réponse un peu vague et la demande de publier l'annonce de la création de cette association via la liste de diffusion pour le moins prématurée. Le CoDir décide d'une nouvelle rencontre entre le président et le gérant de Bêta Bloc auquel se joindra Jean-Michel Cot.

Pour l'instant, aucune publicité ne sera faite par le biais de la liste de diffusion du club.

III/ Préparation du Passe Montagne

Philippe Berit-Debat se charge du passe Montagne.

Les dates fixées en priorité sont :

- Accueil nouveaux adhérents : 09 novembre à 19h.
- AGO : le 02 décembre à la Grange de Berlioz.
- Neige et avalanche : samedi 10 décembre. (Soirée théorique en partenariat avec la Cité des Pyrénées)
- Sécurité neige : dimanche 15 janvier.

La parution du Passe Montagne devra se faire le 15 novembre ; pour cela les propositions de collectives devront être transmises aux responsables d'activité pour le 15 octobre.

Une réunion de bureau se tiendra afin de discuter des sponsors en ce qui concerne le nombre, la nature et la qualité de ceux-ci.

La périodicité du Passe Montagne est maintenue au semestre, mais la commission communication doit réfléchir au contenu et à la diffusion de ce document.

IV/ Mandat à renouveler pour le CoDir

La liste du quart sortant est rappelée ; Un appel à candidature va être envoyé comme l'an dernier. Et s'il y a plus de candidats que de postes, des élections seront organisées.

V/ Point sur l'agenda

Point fait par Gilles Ginot : Le nouvel agenda prendra le relais à compter du lundi 26 septembre pour être opérationnel le 1^{er} octobre. (Nouvel exercice)

Il est convenu que si un participant est validé sur une collective, son nom sera sorti des autres collectives sur lesquelles il se serait inscrit. (Le principe d'inscriptions sur plusieurs collectives le même jour a été accepté pour que les participants non retenus puissent se retourner vers une autre collective)

Les sorties déjà saisies à compter du 1^{er} octobre devront être ressaisies sur le nouvel agenda.

Une récompense sera offerte à Gilles Ginot lors de l'AGO. (À définir)

VI/ Fête du club

Point fait par Etienne Suberbie : elle se déroulera les 24 et 25 septembre à Gavarnie à la grange d'Holle sur le même principe que l'an dernier. (Collective le samedi, apéritif et repas le soir et olympiade le dimanche)

Le club participe en prenant en charges l'apéritif, le petit déjeuner et 5€ par repas.

Le repas est fourni par le gardien de la Grange d'Holle qui sera ouverte uniquement au CAF de Pau.

Deux membres du club de montagne de Saragosse seront présents, leur président et Toño Sopesens.

Bernard Dorche, Jean-Pierre Belaygue, Michel Izquierdo, Michel Dourthe et Philippe Berit-Debat se chargeront du montage des tentes et seront présent dès le vendredi soir.

VII/ Foire Exposition

Point fait par véronique Faivre : le pavillon des sports est mal placé, peu de visibilité et peu de passage mais l'expérience valait tout de même le coup d'être tentée et quelques promesses d'adhésion ont été acquises.

Un des points positifs est la visibilité du club par les élus.

Une publicité sera faite sur le quotidien La République. (5 lignes plus photo)

VIII/ Le minibus

Point fait par Gaston Bonnacaze : Le minibus a huit ans et environ 160 000 kms ; le kilométrage espéré pourrait être de 200 000 kms, soit deux années d'utilisation.

Effectivement, les gros frais d'entretien réalisés ces derniers mois et notamment le changement de la boîte de vitesse pour plus de 3 900 €, sont très conséquents.

Malgré ça, les recettes engendrées d'un montant d'environ 10 000 € couvrent les frais.

Michel Nogaro a contacté diverses sociétés de location pour voir si ce système ne serait pas préférable à la possession de notre propre minibus.

Le CoDir convient que, compte tenu des frais déjà engagés, d'une possibilité d'utilisation d'encore deux ans, on continue ainsi.

A la fin de vie du minibus ou **avant la prochaine très grosse réparation**, un nouveau point sera fait.

Il faudra alors faire à nouveau une étude qui comparera une location à une nouvelle acquisition.

Le président demande malgré tout de méditer sur le sujet pour le prochain CoDir.

Les points divers :

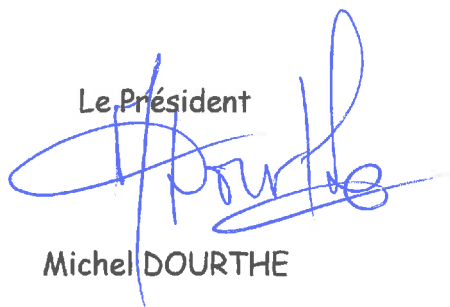
- Rappel : lors de la période de renouvellement des licences, il serait bien de laisser isabelle travailler plus tranquillement.
- Lors des collectives du club, il serait bon que les encadrants arrivent à « cadrer » un peu plus leurs participants. (Problèmes d'éparpillement de participants qui a entraîné un appel inutile au PGHM)
- Réunion trésorerie le mardi 20 septembre entre Jean-Pierre Belaygue, Michel Dourthe et Jean Lacazette.
- Candidats aux comités directeurs régional et départemental : communiquer auprès des membres du club sur ce sujet ; Dès que Didier Rappin aura communiqué plus d'information, le président pourra communiquer via l'extranet. (AG mixte cette année du fait de l'agrandissement de la région - elle se déroulera le 12 novembre à Bordeaux)

- Point abordé par Nicolas Gonthier sur l'adhésion à la Fédération Française de Spéléologie : avis unanime du CoDir pour l'arrêt de la cotisation proposé par Nicolas ; l'accord de réciprocité récemment conclu entre la FFS et la FFCAM pour les formations fait tomber l'obligation d'être licencié FFS pour accéder aux formations spéléo réservées jusque-là aux seuls licenciés FFS.
- L'entreprise « Montagne douce » est peu connue des membres du CoDir. Lors de la prochaine réunion Emilie de Bailliencourt de LMM viendra faire un court exposé sur ce thème.

-

Directeur à 22h00
Prochaine séance fixée au mercredi 18 octobre 2016

Le Président





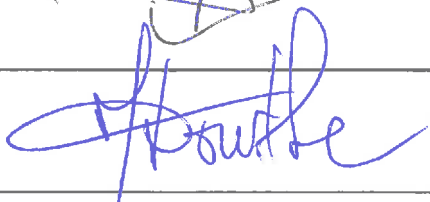
Michel DOURTHE

le Secrétaire général



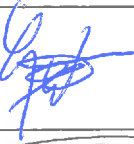
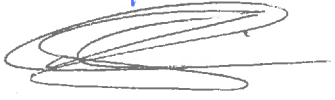
Jean LACAZETTE

Club Alpin Français de Pau - Comité directeur du 14 septembre 2016

NOM Prénom	EMARGEMENT	MAIL (si changement)
ARCHES Delphine		
BELAYGUE Jean-Pierre		
BERIT-DEBAT Philippe		
BONNECAZE Gaston		
BOURDEU D'AGUERRE Jean		
CHANCHUS Guillaume		
COT Jean-Michel		
DE RINCQUESEN Ghislaine		
DORCHE Bernard		
DOURTHE Michel		
EYGUN-AUDAP André		
FAIVRE Véronique		
GABE Martine	Excusée 	
GAÛZERE Jacky		

GONTHIER Nicolas		
HOURCADE Pierre	Excuse'	
IZQUIERDO Michel		
LACAZETTE Jean		
LASAUSA Philippe	Excuse'	
MASSON Angélique		
MIEZE Jacky		
NOGARO Michel	Excuse'	
RAPPIN Didier		
RELAT André		
VIGNOT André		

INVITES

GINOT Gilles		
Subervic Etienne		

Compte rendu minibus au 18 octobre 2016

Ceci est seulement une évaluation car le cahier d'exploitation du minibus était absent le 18-10 ;

Recette : 20 000km parcourus soit 10 000 € de recette brute

Dépenses

10-2015 au 10-2016	Carburant : 10 l/100km à 1,1 €/l soit	2200€
18-11-2015	Freins (1er épisode: 4 disques et plaquettes)	992 €
1-6-2016	Révision annuelle + changement disques et plaquettes arrières	1462 €
octobre 2016	changement boîte et embrayage	3943€
	Total :	8597 €
Bénéfice ne tenant pas compte de la décote (faible) du minibus		1403€

Conclusion : la recette a permis, cette année, de couvrir les dépenses mais la faible marge ne permet pas d'envisager de diminuer le tarif kilométrique.

Par ailleurs, la distance parcourue à ce jour est environ de 160 000 km. Il est envisageable de la porter à 200 000 km ce qui correspond à 2 ans d'utilisation.

Remarque : à ce jour, le prix du même véhicule (en nouvelle version) est de : €

le tarif mensuel d'une LOA est de : €